** DOCUMENT D’INFORMATIONS CLES**

**Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

**Produit**

|  |
| --- |
| **DISRUPTION FUND ALPHA****Part C (ISIN : FR0014000U71)**Cet OPCVM est géré par QUADRILLE CAPITAL |

**Nom de l’initiateur :** Quadrille Capital

**Devise du produit :** Euro

**Site internet :** www.quadrillecapital.com

**Contact :** pour plus d’informations, nous vous invitons à appeler le +33 (1) 79 74 23 40

**Autorité compétente de l’initiateur du PRIIPS :** L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Quadrille Capital en ce qui concerne ce document d'information clés. Quadrille Capital est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

**Date de production:** 15/03/2024

**En quoi consiste ce produit ?**

**Type :** Disruption Fund Alpha (ici, « l’OPCVM » ou "le FCP" ou « l’OPC ») est un Fonds Commun de Placement de droit français. Le FCP n'ayant pas la personnalité morale, il n’est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

L’OPC est un FCP nourricier du Fonds Disruption Fund Master (le « Fonds Maître ».

**Durée :** L'OPC a été créé le 10 juillet 2015 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

**Objectifs :** Disruption Fund Alpha est investi au minimum à 85% en parts A (Isin FR0014007W15) du Fonds Maître et à titre accessoire en liquidités. Le FCP nourricier aura toutefois la possibilité d’effectuer de façon discrétionnaire des opérations de couverture des risques actions et/ou de change, au travers l’utilisation d’instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés internationaux, organisés et/ou de gré à gré.

La performance du Fonds sera différente de celle du Fonds Maître du fait de ses propres frais et de ceux du fonds maître, ainsi que de la couverture précitée.

***Rappel des objectifs du Fonds Maître :***

*Disruption Fund Master investi dans l’innovation technologique. Plus spécifiquement, le gérant identifie les secteurs d’activités économiques connaissant des ruptures technologiques et/ou structurelles, et investit dans les sociétés initiatrices et contributrices à ces ruptures. Il s’agit d’investir dans des sociétés qui développent et innovent dans de nouvelles technologies lorsque celles-ci trouvent leurs applications commerciales, et connaissent une phase d’adoption rapide. Une attention particulière est portée sur les adoptions dites de masse, aux effet réseaux importants et à la croissance organique. De manière générale, les ruptures technologiques sont celles qui donnent lieu à des nouveaux modèles économiques et/ou de nouveaux comportements sociaux.*

*Le fonds peut investir dans des titres de sociétés de tous secteurs bénéficiant de la croissance et des innovations technologiques créant un nouveau marché susceptible de concurrencer voire de remplacer les modèles économiques existants, de grande, moyenne ou petite capitalisation. Selon son analyse, le gérant recherche des sociétés leaders, à croissance rapide et au management visionnaire tout en prenant en compte les risques de durabilité et les caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (« ESG ») dans le cadre de sa procédure de sélection. L’OPCVM ne poursuit pas un objectif d’investissement durable, il fait uniquement la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l’article 8 du Règlement SFDR. La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille actions du Fonds sera durablement supérieure à 90%.*

*Dans ce contexte, le Fonds met en place une gestion de conviction et rigoureuse selon les étapes de sélection suivantes :*

* *La première étape vise à identifier les secteurs et sous-secteurs économiques qui connaissent une rupture technologique et/ou structurelle ;*
* *Dans un deuxième temps, l’équipe de gestion étudie ces ruptures et détermine de la création de valeur (« création de richesse ») des nouveaux modèles économiques et/ou de nouveaux comportements sociaux ainsi que de la durabilité et de la résilience de l’opportunité sectorielle.*
* *En troisième lieu, dans les secteurs retenus, le gérant identifie les sociétés qui participent et profitent de ces ruptures et qui en sont les leaders selon la société de gestion.*
* *En quatrième lieu, un filtrage extra-financier contraignant fondée sur des critères ESG est appliqué pour réduire l’univers d’investissement.*

*Quadrille Capital intègre l’analyse ESG (Environnementaux et/ou Sociaux et/ou de Gouvernance) aux côtés de l’analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l’univers d’investissement. Dans cette démarche la gestion cherche à sélectionner les titres et émetteurs combinant un potentiel de croissance, de profitabilité et des caractéristiques ESG susceptibles d’augmenter l’endurance et la durabilité de son activité. Disruption Fund Master intègre de manière systématique les critères de durabilité à la gestion financière au travers d’une matrice d’analyse ESG propriétaire (la « Matrice »). La Matrice permet d’attribuer une note sur cent à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne dont les grands principes sont les suivants :*

* *Les critères d’Environnement, Social et de Gouvernance sont équipondérés ;*
* *La notation du portefeuille doit être supérieure à la note moyenne de l’univers de référence ;*
* *Chaque émetteur doit être au-dessus d’une note ESG minimale*
* *Application d’exclusions normatives et sectorielles*
* *Un malus est appliqué pour les controverses.*

*Des exemples ainsi que les limites de cette méthode sont précisés dans le Prospectus de l’OPCVM.*

*Le fonds sera exposé à tout moment principalement en direct :*

* *de 90% à 100% de l’actif net en actions des pays de l’OCDE de tous secteurs d’activité et de toutes tailles de capitalisations ;*
* *jusqu’à 10% maximum de son actif net en actions cotées de sociétés immatriculées dans des pays émergents hors OCDE (par exemple la Chine, l’Inde, les pays d’Amérique Latine).*
* *jusqu’à 10% de l’actif net maximum en ETN « Exchange Traded Note » ;*
* *jusqu’à 100% de l’actif net au risque de change sur les devises hors euro dont principalement le dollar US.*

*Pour accéder à ces marchés ou à des styles de gestion spécifiques, l’OPCVM pourra investir jusqu’à 10% en parts ou actions d’OPCVM, FIA de droit français et/ou de droit européens, ou fonds d’investissement de droit étranger ou Exchange Traded Funds (ETF). Ces OPC permettront également de gérer la trésorerie du fonds.*

*Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés de façon discrétionnaire à seule fin de couverture totale ou partielle du risque actions ou de change.et/ou d’exposition au risque actions.*

**Objectifs de gestion :** L’objectif de gestion du Fonds nourricier est identique à celui du Fonds Maître.

***Rappel de l’objectif de gestion du Fonds Maître :***

*Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence. Le Fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. A cet égard, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l’article 8 du Règlement SFDR. Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.*

**Indicateur de référence :** L’indicateur du Fonds nourricier est le même que celui du Fonds Maître, à savoir le MSCI World Total Net Return EUR

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées par Société Générale chaque jour de bourse ouvrable avant 9h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit de gates ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de swing pricing peuvent être mis en œuvre par Quadrille Capital. Pour plus d’information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les gates et le swing pricing dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour ouvré sauf jour férié en France et jour de fermeture des marchés français

**Investisseurs visés :** Tous souscripteurs.

**Dépositaire :** Société Générale

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet [www.quadrillecapital.com](http://www.quadrillecapital.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Quadrille Capital- 16, place de la Madeleine - 75008 – Paris

**Quels sont les risques que cela pourrait me rapporter ?**

**Indicateur de risque**

Risque le plus faible Risque le plus élevé

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **1** | **2** | **3** | **4** | **5** | **6** | **7** |

L’indicateur de risque part de l’hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années.

**Avertissement :** Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L’indicateur synthétique de risque permet d’apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d’autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur incluent notamment :

**Risque de contrepartie :** il représente le risque de défaillance d’un intervenant de marché l’empêchant d’honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

**Risque lié à l’impact des techniques telles que les produits dérivés :** L’utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d’exposition dans un sens contraire à l’évolution des marchés.

**Risque de liquidité :** il représente la baisse de prix que le Fonds devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l’un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre fonds.

**Scénarios de performance (montants exprimés en Euros)**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s’est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Période de détention recommandée : 5 ans****Exemple d’investissement : 10 000 euros** |  |  |
| **Scénarios** |  | **Si vous sortez après 1 an** | **Si vous sortez après 5 ans****(Période de détention recommandée)** |
| Minimum | Il n’existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûtsRendement annuel moyen | 1 537€-84,63% | 2 555€-23,88% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûtsRendement annuel moyen | 7 836€-21,64% | 6 348€-8,69% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûtsRendement annuel moyen | 10 355€5,55% | 11 874€3,49% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûtsRendement annuel moyen | 13 621€36,21% | 22 109€17,20% |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000,00 EUR.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d’effectuer des comparaisons avec d’autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l’évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l’investissement ou le produit, ainsi que de votre fiscalité personnelle.

**Que se passe-t-il si Quadrille Capital n’est pas en mesure d’effectuer les versements ?**

Quadrille Capital est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds de l'investisseur ou les revenus de l'OPC sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de l'OPC. Par conséquent, le défaut de Quadrille Capital n'aurait pas d'impact sur les actifs de l'OPC. L'OPC ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

**Que va me coûter cet investissement ?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c’est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l’incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d’investissement et différentes périodes d’investissement possibles.

Nous avons supposé :

* qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
* 10 000 EUR sont investis.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Si vous sortez après 1 an** | **Si vous sortez****après 5 ans** |
|  | **(Période de détention recommandée)** |
| **Coûts totaux (incluant les coûts du Fonds Maître)** | **246 €** | **1 365 €** |
| **Incidence des coûts annuels (\*)** | 2,46% | 2,29% chaque année |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,78% avant déduction des coûts et de 3,49% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu’elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

|  |  |
| --- | --- |
| **Coûts ponctuels à l’entrée ou à la sortie** | **Si vous sortez après 1 an** |
| Coûts d’entrée | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 EUR |
| **Coûts récurrents prélevés chaque année** |  |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 2,37% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l’année (1,56%) et le montant des frais indirects réels (commissions et frais de gestion du Fonds Maître : 0,81%). | 237 EUR |
| Coûts de transaction | 0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s’agit d’une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 9 EUR |
| **Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions** |  |
| Commissions liées aux résultats et commission d’intéressement | 0% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L’estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. | 0 EUR |

**Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l’argent de façon anticipée ?**

Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

**Comment puis-je formuler une réclamation ?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de Quadrille Capital (ii) d’une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d’une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

* Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même ou le comportement de Quadrille Capital, vous pouvez adresser un courrier à l’adresse suivante : Quadrille Capital – 16 Place de la Madeleine, 75008 Paris. Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société (www.quadrillecapital.com) pour plus d’informations et notamment sur la possibilité d’un recours au Médiateur de l’Autorité des Marchés Financiers.
* Si votre réclamation concerne une personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.

**Autres informations pertinentes**

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le prospectus du fonds, la dernière version du document d'informations clés ainsi que le dernier rapport annuel et les informations relatives aux performances passées des dix dernières années lorsque la donnée est disponible, peuvent être obtenus gratuitement sur notre site internet www.quadrillecapital.com, ou sur simple demande écrite à : Quadrille Capital – 16 Place de la Madeleine, 75008 Paris. Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans son prospectus ou sur le site internet: www.quadrillecapital.com.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : https://www.quadrillecapital.com/esg

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de Quadrille Capital ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.